

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 mai 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LA PLAINTÉ D'UN CONTRIBUABLE ALBERTAIN CONTRE LE
MINISTÈRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai plusieurs fois signalé au ministre, à la Chambre et par lettre, la situation lamentable d'un de mes électeurs qui demeure à Cochrane, en Alberta. Il a payé \$1,000 par versements au ministère du Revenu national, par l'intermédiaire de la Mercantile Bank de Calgary, le 14 octobre 1975. Le ministre reconnaît que son ministère a reçu l'argent, qu'il n'a pas été crédité au compte de ce contribuable et que vers la même époque, un chèque a été renvoyé à la Mercantile Bank de Calgary, faute d'identité. Selon la banque, tous sont d'accord pour dire que cet homme a payé les \$1,000 en octobre 1975, et que la banque a pris encore \$1,000 pour acquitter ce même compte sur l'ordre de Revenu Canada, parce que la somme n'avait pas été créditée à son compte.

Toujours selon la banque, il est prouvé que cet homme a versé les \$1,000, alors que le ministère n'a aucune preuve qu'il a renvoyé les \$1,000 à la banque. Si le ministère pouvait le lui prouver, la banque serait prête à dédommager cet homme. Or, le ministère ne peut fournir de preuve car, selon le ministre, les dossiers du ministère ont été détruits. Certes, monsieur le Président, cet homme ne devrait pas être obligé de payer les pots cassés.

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[Français]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

LES COÛTS DE RESTAURATION DE LA RÉSIDENCE OFFICIELLE

M. Gaston Gourde (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les Canadiens se sont toujours demandé ce que le chef du Parti progressiste conservateur voulait dire quand il parlait de restrictions. Jusqu'à maintenant il ne cessait d'affirmer que la restriction est absolument nécessaire, et il ajoutait même que s'il formait le gouvernement, il réduirait les dépenses de façon draconienne, et ce partout et en toutes circonstances.

Monsieur le Président, force est de constater qu'à la première occasion qui lui est fournie le chef de l'opposition officielle n'hésite pas à utiliser grassement l'argent des citoyens. Il est même incapable de se serrer la ceinture. Il a en effet

dépensé près de 150,000 dollars en fonds public pour la rénovation, la décoration et un peu de peinture à «Stornoway», la résidence officielle du chef de l'opposition.

Les prédécesseurs du chef progressiste conservateur actuel ont su démontrer aux Canadiens qu'ils étaient plus sérieux à propos des restrictions. Les Canadiens, monsieur le Président, n'ont pas les moyens de se permettre de déménager ce libre dépensier de «Stornoway» au «24 Sussex Drive», la résidence officielle du très honorable premier ministre. Mais après tout, peut-être que le chef progressiste conservateur peut se permettre de telles dépenses dans cette maison parce qu'il sait déjà qu'il y sera pour longtemps. Il a signé un contrat à long terme à la résidence officielle de l'opposition, à moins que les longs couteaux du Parti progressiste conservateur ne fassent de nouveau leur œuvre.

* * *

[Traduction]

L'INVESTITURE DE L'HON. JEANNE SAUVÉ À TITRE DE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

FÉLICITATIONS À L'ANCIEN DÉPUTÉ

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ceux et celles d'entre nous qui ont l'honneur de siéger à la Chambre sont unis par des affinités particulières, peu importent leurs affiliations politiques. Nous sommes intimement liés les uns aux autres et notre amitié ne se dément pas, même après notre départ des Communes. Monsieur le Président, jamais ces liens n'ont été plus étroits et jamais notre amitié n'a été plus manifeste que, ce matin, alors qu'une de nos anciennes collègues a accédé au poste de gouverneur général, poste le plus élevé au Canada. Nous qui avons été élus députés en 1972 sommes particulièrement fiers de ce qu'une de nos collègues ait été nommée à ce poste.

Son Excellence Madame Sauvé ennoblit ses hautes fonctions par la richesse de son expérience et de ses réalisations qui ont marqué sa carrière au service du Canada.

[Français]

J'ai mentionné que les députés de la classe de 1972 sont heureux de voir ce grand honneur accordé à l'une de notre groupe. Si je puis parler pour elle, j'aimerais dire que cela plaît particulièrement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et à moi-même qui sommes entrées à la Chambre en même temps que M^{me} Sauvé. Nous sommes fières de sa nomination en tant que première femme, à ce poste très distingué. Nous lui offrons nos meilleurs vœux pour la sagesse et la fortitude qu'elle saura manifester dans ses diverses entreprises.